



MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

1, ROUTE DU CARREFOUR, VAL-DES-MONTS (QUÉBEC) J8N 4E9
TÉLÉPHONE : (819) 457-9400 TÉLÉCOPIEUR : (819) 457-4141
SITE WEB : www.val-des-monts.net

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :

Aux personnes intéressées par un projet de règlement abrogeant et remplaçant le règlement portant le numéro 440-99 relatif aux dérogations mineures de la Municipalité de Val-des-Monts.

Avis public est donné de ce qui suit :

La Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une séance régulière de son Conseil municipal, tenue le 4 avril 2017, par la résolution portant le numéro 17-04-141, le premier projet de règlement – Pour abroger et remplacer le règlement portant le numéro 440-99 – Règlement relatif aux dérogations mineures de la Municipalité de Val-des-Monts.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 18 avril 2017, à 20 h, à l'édifice du Carrefour, sis au 1, route du Carrefour, Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9, où Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, expliquera l'objet de ce projet et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Plus précisément :

Ce premier projet de règlement se veut une refonte de la réglementation portant sur les dérogations mineures, notamment pour venir introduire des dispositions et préciser :

1. Certaines dispositions déclaratoires, interprétatives et administratives
2. Ce qui peut faire l'objet d'une demande de dérogation mineure
3. Les critères d'analyse d'une demande
4. Certains éléments de la procédure tels le contenu d'une demande, la tarification applicable, la date limite pour le dépôt d'une demande et les règles de régie interne

Ce projet de règlement ne comporte pas des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

CE PROJET DE RÈGLEMENT PEUT ÊTRE CONSULTÉ À L'ÉDIFICE DU CARREFOUR, SIS AU 1, ROUTE DU CARREFOUR, VAL-DES-MONTS (QUÉBEC) J8N 4E9, DURANT LES HEURES NORMALES DE BUREAU.

FAIT à Val-des-Monts ce septième jour du mois d'avril DEUX MILLE DIX-SEPT.

Le Directeur des Ressources
humaines, Secrétaire-trésorier
adjoint et Directeur général adjoint,